



APPEL À CANDIDATURES

La commune de Mauguio-Carnon lance un appel à candidatures pour la vente ambulante sur ses plages pour la saison estivale 2023.

Les autorisations accordées à l'issue du présent appel à candidatures seront valables du 1^{er} mai au 31 août 2023.

Les produits autorisés à la vente sont les suivants :

- Beignets
- Chouchous
- Pop-corn
- Fruits frais
- Glaces
- Boissons non alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées est interdite.

Les autorisations délivrées sont personnelles et incessibles. Chaque vendeur ambulant devra en être muni pendant son service, qu'il devra présenter, en plus de sa pièce d'identité, en cas de contrôle.

La commune délivrera 40 autorisations pour la saison 2023. Les demandes seront instruites selon les critères d'appréciation suivants :

- Qualité des produits et provenance locale ;
- Moyens matériels utilisés pour la vente, le stockage et le transport des produits (aspects technique et esthétique) ;
- Gestion des déchets (filières de recyclage des déchets, huiles, tri sélectif etc.) et emploi de matériaux durables et réutilisables.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur demande un **bref descriptif** des produits proposés à la vente, des moyens matériels mobilisés et de leur gestion des déchets. Ils devront également fournir un **dossier administratif** constitué des pièces suivantes :

- Extrait K-bis et statuts de la société ;
- Carte de vendeur ambulant, le cas échéant ;
- Certificat d'assurance couvrant l'activité exercée ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Nombre de cartes souhaitées et la liste des employés ;
- La déclaration préalable à l'embauche, la copie de la pièce d'identité et une photo de chaque vendeur pour lequel une carte est demandée.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits par le service gestionnaire.

DEPOT DE CANDIDATURE :

Les demandes devront être remises **au plus tard le 12 avril 2023 à 12h00** par voie électronique à l'adresse suivante : regie@mauguio-carnon.com